

COMMUNAUTE DE COMMUNES
VEZERE MONEDIERES MILLESOURCES

19260 Treignac

Lundi 05 octobre 2026

Paraphe

H

019-200066645-20261005-992026-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 08/10/2026

Feuillet - 2026

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Membres titulaires	40
Titulaires Présents	30
Suppléants avec vote	3
Pouvoirs	4
Nombre de votants	37
Date de la convocation	28/09/2026
Certifié exécutoire le	05/10/2026
Date d'affichage	07/10/2026
Envoyé en préfecture le	07/10/2026

Le cinq octobre deux mille vingt-six à dix-huit heures trente, les membres du conseil communautaire se sont réunis à la salle des fêtes de Treignac, sur la convocation qui leur a été adressée par le Président, Monsieur JENTY Philippe.

TITULAIRES PRESENTS AVEC VOTE : BAYLE Christophe, BERNARD Sylvain, BEZEAU Sophie, BOUCHOT Estelle, BOUDIN Olga,

BORT Jean-Pierre, CASSAN Stéphanie, CHEYPE Sandrine, COUTURAS Alain, DUBOIS Céline, DUPUY Nathalie, ENSERGUEIX Jean-François, GIOUX Sylvain, GUSTIN Fabienne, JANICOT Véronique, JARRIGE Didier, JENTY Philippe, LARIVIERE Chrystel, LEGRAIN Alexia, LEGRAIN Olivier, LELIEVRE Carla, LELIEVRE Marie-Christine, MADRANGE Christian, MAZALEYRAT Agathe, MORATILLE Gérard, PLAS Philippe, RUAL Bernard, SENEJOUX Geneviève, TAVERT Gérard, VIGROUX SARDENNE Josiane.

SUPPLEANTS PRESENTS AVEC VOTE : COIGNAC Sébastien, GAGE Pascal, ORZOLEK Catherine.

SUPPLEANTS PRESENTS SANS VOTE : BEAUVAIS Hélène, DELAUNAY Jean-Paul.

EXCUSES : CHASSEING Daniel, DEGERY Sylvie (donne pouvoir à LEGRAIN Alexia), DUVAL Patrick (donne procuration à LEGRAIN Olivier), GARAI Daniel (donne pouvoir à JENTY Philippe), LAURENT André (représenté), LEFEVRE Corinne, PETIT Christophe (représenté), PEYRAMAURE Pierre (représenté), URBAIN Jean-Yves (donne pouvoir à GIOUX Sylvain), VAN ROEKEGHEM Frédéric.

Secrétaire : JARRIGE Didier.

99-2026 Délibération modificative n°6 du Budget principal.

En 2019, la CCV2M a réalisé des travaux de reprise et de création d'un enrochement de 150ml sur les berges de la Vézère dans le bourg de Treignac (site des Carderies), dans le but de sécuriser les accès le long de la rivière pour l'accueil du public et pour la pratique des sports d'eau vive.

Suites à plusieurs crues importantes, l'enrochement a été fragilisé localement et nécessite aujourd'hui une intervention pour sécuriser l'ouvrage et renforcer sa résistance aux crues.

La CCV2M prévoit donc d'intervenir pour réaliser des travaux de réfection et de renforcement de l'enrochement sur un linéaire de 10m, au niveau d'un point de fragilité identifié.

Le Président précise, que le montant du projet est estimé à **5 200 € HT** d'après le devis d'entreprise retenu, et qu'une aide financière de **1 300 €**, soit **25%** du coût total HT du projet a été sollicitée auprès du CD19.

Vu la nature du projet et son caractère d'intérêt communautaire pour la protection des biens et des personnes,

Vu la demande de subvention sollicitée auprès de CD19,

Et vu l'arrêté N°140 du 10/09/2026 actant le plan de financement de l'opération,

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, décide par 37 voix pour, 0 contre, 0 abstention :

DE MODIFIER le budget 2026 selon le virement de crédit suivant :

BUDGET PRINCIPAL

SECTION D'INVESTISSEMENT

Dépenses :

- Compte 2313 opération 29 ENTRETIEN DU PATRIMOINE : - 6 000 €
- Compte 2128 opération 113 TRAVAUX ENROCHEMENT BERGE : + 6 000 €

Fait à Treignac, le 05/10/2026

Le Président, Philippe JENTY

